



*Signataire : Céline Zuber-Roy*

*Date de dépôt : 22 mai 2025*

## **Question écrite**

### **Contamination des eaux souterraines aux PFAS : cartographie changeante ?**

En avril 2024, la RTS et Le Temps ont publié une carte de pollution aux PFAS des nappes d'eau souterraine (fig. 1), suite à une demande d'accès basé sur la loi sur transparence<sup>1</sup>. Quelques mois plus tard, le Conseil d'Etat a publié une nouvelle version de cette même carte (fig. 2) lors du point de presse du 13 novembre<sup>2</sup>. Les deux cartes sont basées sur des données datées de janvier 2024, mais n'indiquent pas les mêmes valeurs, en particulier dans le secteur des Cheneviers. Sur la première carte, ce secteur indique des concentrations de 20 000 ng/L alors que sur la seconde carte, cette valeur chute à 205 ng/L.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) Pourquoi la carte des contaminations aux PFAS a-t-elle été modifiée entre sa publication par la RTS et Le Temps et sa présentation par le Conseil d'Etat ?*
- 2) Quelle est la planification prévue pour les investigations menées dans le cadre de l'élaboration du cadastre des sites pollués PFAS et quand est prévue une publication de la version finale de la carte des contaminations aux PFAS ?*
- 3) Dans l'éventualité où des contaminations aux PFAS des sols aient été détectées sans pour autant se retrouver dans les eaux souterraines, quels sont les risques de contamination des eaux souterraines ?*

<sup>1</sup> <https://www.oeffentlichkeitsgesetz.ch/downloads/befreite-dokumente/kantone/2024-04-18-2024-04-18-kanton-genf-gesdec-carte-des-sites-contamines-par-les-pfas.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.ge.ch/document/pfas-premier-cadastre-cantonal-complet>

4) *Quelle fréquence est prévue pour les analyses des sites contaminés aux PFAS (sites terrestres et eaux souterraines) une fois l'investigation cadastrale terminée ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera à la présente question écrite.

Fig. 1 publiée par la RTS et Le Temps :

Secteurs avec analyses de composés poly/perfluorés (PFAS) dans les eaux souterraines (min/max de la somme des 9 PFAS pondérés par leur facteur de toxicité). Valeur de l'annexe 1 OSites = 50 ng/L

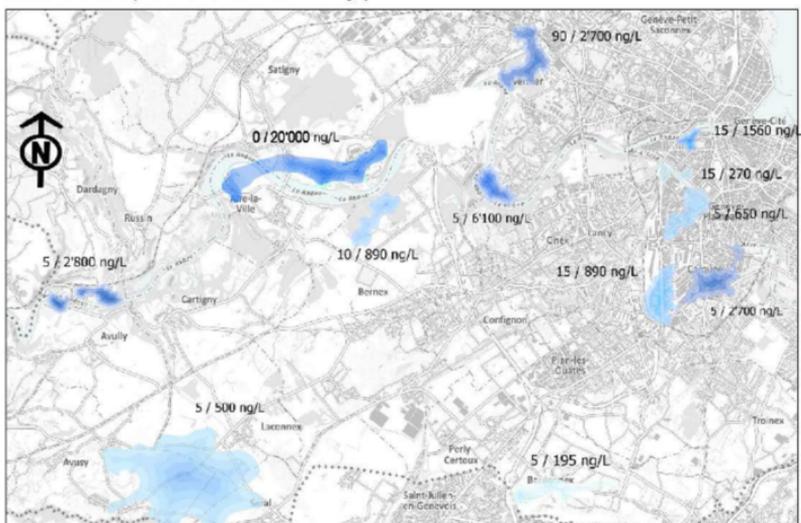


Fig. 2 publiée lors du point de presse du Conseil d'Etat :

Secteurs avec analyses de composés poly/perfluorés (PFAS) dans les eaux souterraines (min/max de la somme des 9 PFAS pondérés par leur facteur de toxicité). Valeur de l'annexe 1 OSites = 50 ng/L

